



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1364
19 December 2019

FRENCH
Original: ENGLISH

1253^e séance plénière
Journal n° 1253 du CP, point 9 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1364
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME
DE L'OSCE À NOUR-SOULTAN

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Nour-Soultan jusqu'au 31 décembre 2020.

PC.DEC/1364
19 December 2019
Attachment

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation kazakhe :

« Merci, Monsieur le Président.

À propos de l'adoption de la décision relative à la prorogation du mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Nour-Soultan jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation kazakhe souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

Nous soulignons l'importance que revêtent les travaux du Bureau du programme dans les limites de son mandat et sa coopération étroite avec le Ministère kazakh des affaires étrangères.

Nous insistons sur la nécessité d'une évaluation appropriée des travaux du Bureau du programme de l'OSCE à Nour-Soultan afin de rationaliser les domaines prioritaires de coopération dans les trois dimensions. Nous réaffirmons notre intérêt pour les travaux de l'OSCE axés sur les projets régionaux et sous-régionaux.

À cet égard, par principe, nous tenons à citer le paragraphe 41 de la Charte de sécurité européenne, dans lequel il est dit ceci : "Le pays hôte d'une opération de l'OSCE sur le terrain devrait, le cas échéant, être aidé à renforcer ses capacités et compétences dans le domaine considéré, ce qui faciliterait le transfert efficace au pays hôte des tâches assignées à l'opération et, par conséquent, la clôture de l'opération sur le terrain".

Entre temps, comme vous le savez bien, ces trois dernières années, le Kazakhstan s'est systématiquement employé à promouvoir la création du Centre thématique pour une connectivité durable, qui est destiné à servir l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Nous sommes heureux que cette proposition ait bénéficié d'un intérêt et d'un soutien considérables de la part de bon nombre des États participants.

Cette nouvelle entité, marquant une nouvelle étape dans le développement de l'OSCE en tant qu'organisation, se concentrera sur des projets dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'économie verte, de la prévention des catastrophes, de la sécurité énergétique et de la promotion des échanges et du transport en facilitant la mise en commun des meilleures pratiques et des travaux analytiques et de recherche.

Les résultats de l'étude de faisabilité sur la constitution de hubs thématiques ou de centres d'analyse et de recherche de l'OSCE dans la deuxième dimension permettent la création du Centre thématique en adoptant une décision correspondante du Conseil permanent.

Afin d'assurer la viabilité de ses travaux, le Centre thématique devrait être financé au titre du Budget unifié de l'OSCE à compter du cycle budgétaire de 2020. Le Kazakhstan est prêt à fournir des contributions en nature en mettant à disposition des locaux à usage de bureaux ainsi que du personnel.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et au journal de ce jour.

Je vous remercie. »